

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU  
 M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MUSEE DE BORDA : RESTAURATION D'OEUVRES ET DEMANDE DE SUBVENTION**

En 2014, le Musée de Borda engage la restauration d'œuvres de ses collections dans la perspective de les présenter lors de deux expositions temporaires : Terres du bas Adour, faïences et poteries de Dax à Cagnotte, et Conserver, restaurer : découvrez les secrets des musées.

La restauration des céramiques a reçu un avis favorable de la Commission scientifique régionale pour la restauration et la conservation préventive réunie le 28 juin 2013. Le projet de restauration des œuvres lapidaires a reçu un avis favorable en délégation permanente de la même commission, en janvier 2014.

La dépense subventionnable s'élève à 16 470 € HT, pour un coût total de 18 980 € TTC. Une subvention d'un montant de 4 800 € est susceptible d'être octroyée par l'Etat.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

#### DEPENSES TTC

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| - Restauration céramique       | 3 920 €         |
| - Restauration œuvre lapidaire | 15 060 €        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>18 980 €</b> |

|              |          |
|--------------|----------|
| RECETTES TTC |          |
| - État       | 4 800 €  |
| - Commune    | 11 670 € |
| - TVA        | 2 510 €  |
| TOTAL        | 18 980 € |

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL BREAN, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la restauration des oeuvres du Musée de Borda,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat à son taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140626-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Juin 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».